



ASSURNEA

CENTRE DE FORMATION EN ASSURANCE DFPC 988/0624 /20R

+687 79 52 08 - virginie.godot@gmail.com - RIDET 1 467 703



Catalogue

DE FORMATION

+687 79.52.08 – virginie.godot@gmail.com

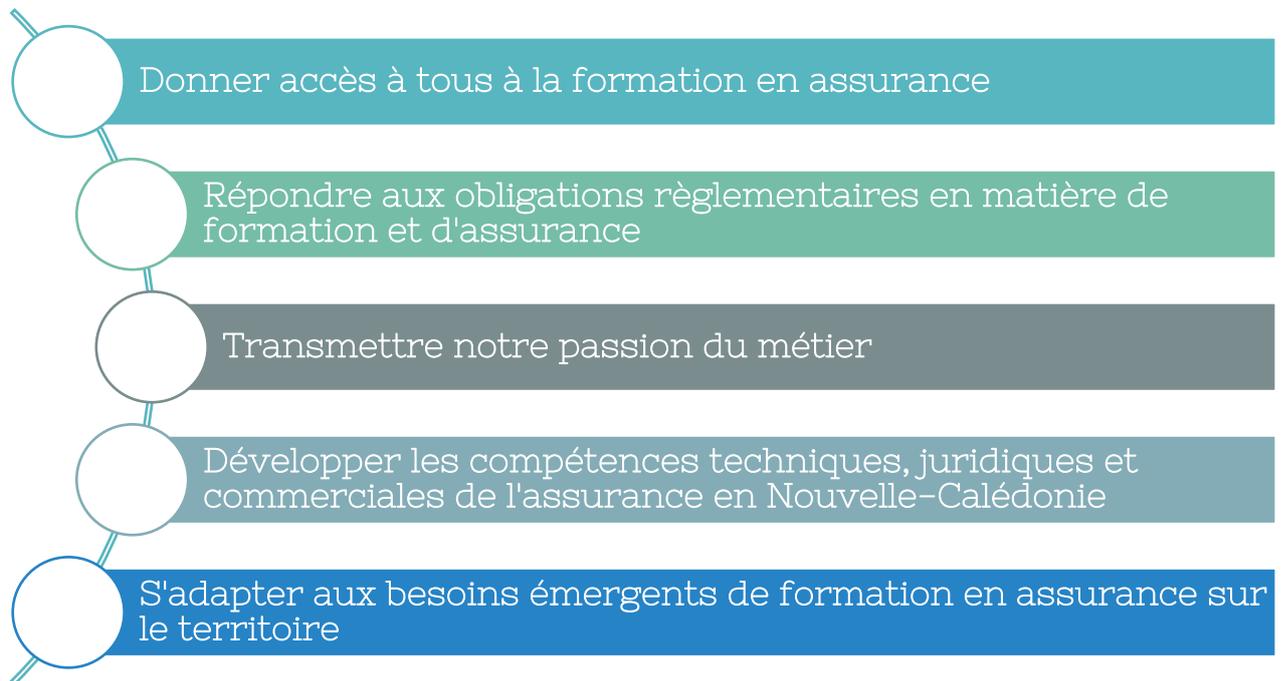


Qui sommes-nous ?

ASSURNEA est un **Centre de formation** calédonien dédié à l'assurance **enregistré par la DFPC** sous le numéro **988/0624 /20R**

Il est dirigé par Virginie GODOT, **formatrice agréée par la DFPC (2020/0452)**, praticienne et experte en assurance depuis 30 ans sur le territoire. Forte de cette expérience et de sa passion du métier, elle a décidé de se lancer pour mettre ses connaissances au profit de ceux qui comme elle, veulent découvrir un métier fascinant et enrichissant.

Nos objectifs





Nos engagements

- Une formation sur mesure adaptée à votre niveau et secteur d'origine
- Une pédagogie basée sur le "learning by doing"
- Des cas pratiques permettant de valider les connaissances théoriques attendues
- Un enseignement orienté vers la pratique du métier

NOS FORMATIONS !!!



IAS 1 150 heures

Quelle est cette formation ?

Il s'agit d'une formation réglementaire, elle est obligatoire La formation Capacité Professionnelle Assurance / IAS ou 150 heures est obligatoire pour toute personne qui propose des produits d'assurance.

Les intermédiaires en assurance se doivent, en effet, d'être suffisamment formés pour poser un diagnostic pertinent et apporter un conseil adapté aux besoins du client.). Elle permet également de répondre aux besoins en formation continue des entreprises d'assurances et des établissements bancaires.

Pour qui ?

- Collaborateurs des institutions de prévoyance et des mutuelles
- Agents généraux d'assurance
- Courtiers d'assurance et de réassurance
- Collaborateurs des réseaux bancaires distribuant des produits d'assurance



Textes de référence nouvelle Calédonie :

Article R. 512-11 Code des assurances applicable en Nouvelle-Calédonie Mise à jour le 03/03/2020 Source : www.juridoc.gouv.nc

– Art. 1. I.- Sous réserve des dispositions des articles R. 512-10 et R. 512-13, les intermédiaires mentionnés aux 3° et 4° du I de l'article R. 511-2 et les salariés mentionnés au 5° du I du même article doivent justifier :

1° Soit d'un stage professionnel d'une durée raisonnable et suffisante sans pouvoir être inférieure à 150 heures. Le stage, dont les principes sont fixés à l'article R. 512-12, doit être effectué

a) Auprès d'une entreprise d'assurance ou d'un intermédiaire visé aux 1° à 4° du I de l'article R. 511-2 ;

b) Auprès d'un centre de formation choisi par l'employeur ou le mandant ;

2° Soit d'un an d'expérience en tant que cadre dans une fonction relative à la production ou à la gestion de contrats d'assurance ou de capitalisation, au sein d'une entreprise d'assurance ou d'un intermédiaire mentionné aux 1° à 4° du I de l'article R. 511-2 ;

3° Soit de deux ans d'expérience dans une fonction relative à la production ou à la gestion de contrats d'assurance ou de capitalisation au sein de ces mêmes entreprises ou intermédiaires ;

4° Soit de la possession d'un diplôme, titre ou certificat mentionné sur la liste fixée au II. II

– Les diplômes, titres ou certificats mentionnés au 4° du I du présent article et à l'article R. 512-13 sont :



1° Les diplômes et les titres enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles et correspondant simultanément :

-au niveau de formation III de la nomenclature des niveaux de formation utilisés par la Commission nationale de la certification professionnelle

-à la spécialité de formation 313 de la nomenclature des spécialités de formation approuvée par le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 portant approbation de la Nomenclature des spécialités de formation.

2° Les certificats de qualification professionnelle enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles et correspondant à la spécialité de formation 313 de la nomenclature des spécialités de formation approuvée par le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 portant approbation de la Nomenclature des spécialités de formation.

Article R. 512-12 Créé par l'arrêté n° 2016-2863/GNC du 6 décembre 2016 – Art. 1.

I.- Le stage professionnel mentionné aux articles R. 512-10 et R. 512-11 a pour objet de permettre aux stagiaires d'acquérir, préalablement à l'exercice de l'activité d'intermédiation, des compétences en matière juridique, technique, commerciale et administrative définies dans le programme minimal de formation qui figure en annexe 5-1 du présent code.

II.- Les compétences acquises font l'objet d'un contrôle à l'issue du stage. Les résultats de ce contrôle doivent être annexés à un livret de stage signé par les personnes auprès desquelles le stage a été effectué et remis à son titulaire dans les plus brefs délais



IAS 1 ou 2 : 150 heures

- Thème 1 : Les savoirs généraux 49 heures

Unité 1 Présentation du secteur de l'assurance 7H

Unité 2 Présentation des entreprises d'assurances 4H

Unité 3 L'opération d'assurance 7H

Unité 4 L'intermédiation en assurance 4H

Unité 5 Les différentes catégories d'assurances 8H

Unité 6 La relation avec le client 8H

Unité 6 La lutte contre le blanchiment 11H

- Thème 2 : Les assurances de personnes (Incapacité, invalidité, décès, dépendance et complémentaire santé) 27H

Unité 8 L'assurance contre les risques corporels (Incapacité invalidité décès 11H

Unité 9 Dépendance 8H

Unité 10 Complémentaire santé 8H

- Thème 3 : Assurances de personnes (Assurance vie et capitalisation) 28H

Unité 11 La prise en compte des besoins

Unité 12 Les principales catégories de contrats

Unité 13 Les spécificités

- Thème 4 : Assurances collectives 11H

Unité 14 les contrats collectifs 11H

Unité 15 les contrats collectifs au profit des salariés 4 H

- Thème 5 : Assurances de biens et de responsabilités 35H

Unité 16 Les différents types de contrats 21H

Unité 17 Les assurances des risques d'entreprise 14H



THEME 1 : LES SAVOIRS GENERAUX

UNITE 1 : PRESENTATION DU SECTEUR DE L'ASSURANCE / LE CONTENU :

- Histoire de l'assurance
- Le rôle et les branches de l'assurance
- La division des risques, les rôles de la réassurance et coassurance
- Les données économiques nationales du marché de l'assurance

UNITE 2 : PRESENTATION DES ENTREPRISES D'ASSURANCE / LE CONTENU :

- Panorama des différentes formes d'entreprise d'assurances
- L'entreprise d'assurance : création, vie et disparition
- L'agrément, le retrait d'agrément, le transfert de portefeuille, la liquidation

UNITE 3 : L'OPERATION D'ASSURANCE / LE CONTENU :

Les bases :

- Bases techniques : appréciation du risque, mutualisation, coassurance, réassurance...
- Mécanismes juridiques : assurance cumulative, sur-assurance, sous-assurance, règle proportionnelle...
- Mécanismes de détermination de la prime / cotisation
- Les marchés publics



THEME 1 : LES SAVOIRS GENERAUX

UNITE 3 : L'OPERATION D'ASSURANCE / LE CONTENU (suite): Le contrat d'assurance: les fondamentaux juridiques, parties en présence, Éléments de base caractérisant un contrat

- La souscription
- La vie du contrat

UNITE 4 : L'INTERMEDIATION EN ASSURANCE / LE CONTENU :

- Le champ d'application de la réglementation
- Les différentes catégories d'intervenants dans l'intermédiation
- Les conditions d'accès et d'exercice de l'activité d'intermédiation
- La responsabilité des intermédiaires
- La libre prestation de services et le libre établissement
- Le contrôle et les sanctions

UNITE 5 : LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'ASSURANCE / LE CONTENU :

Les différentes catégories d'assurances, les contrats et les indemnités

- Assurances de personnes / assurances de biens et de responsabilité
- Assurances individuelles / assurances collectives
- Assurances obligatoires / assurances facultatives
- Assurances à caractère indemnitaire / assurances à caractère forfaitaire
- Assurances gérées en répartition / assurances gérées en capitalisation



THEME 1 : LES SAVOIRS GENERAUX

UNITÉ 6 : LA RELATION AVEC LE CLIENT / LE CONTENU :

Les informations à donner au client : information contractuelle, informations à produire par l'intermédiaire

-Les contrats

- Les sources du droit
- L'organisation judiciaire en France

-La relation avec le consommateur

- Assurance et information du consommateur
- Assurance et déontologie
- Assurance et obligation de conseil
- La lutte contre les discriminations

UNITÉ 7 LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT / LE CONTENU :

- La vérification d'identité
- La déclaration de soupçon
- Les procédures internes



THEME 2 : LES ASSURANCES DE PERSONNES

UNITÉ 8 INCAPACITÉ INVALIDITÉ DECES / LE CONTENU

Généralités sur la protection sociale (CAFAT)

- Protection sociale et prévoyance
- Les différents régimes obligatoires
- L'articulation du régime général des salariés

L'assurance individuelle accident

- Définition et principes

L'assurance incapacité/invalidité complémentaire

- Définition et principes

L'assurance décès

- Définition et principes
- Les caractéristiques du contrat
- Les options offertes
- La fiscalité de l'assurance décès

UNITÉ 9 LA DEPENDANCE / LE CONTENU :

- Généralités et définition
- La signature d'un contrat d'assurance dépendance
- Les prestations fournies par les assureurs



THEME 2 : LES ASSURANCES DE PERSONNES

UNITÉ 10 LA COMPLÉMENTAIRE SANTE / LE CONTENU :

La couverture complémentaire santé des salariés

- Les garanties
- Le remboursement des soins spécifiques
- Les options (arrêt de travail, décès)

Les complémentaires santé

- Protection sociale et complémentaire santé
- Méthodes de calcul des remboursements
- Acteurs et types de contrats de complémentaire santé

THEME 3 : LES ASSURANCES DE PERSONNES

VIE & CAPITALISATION

UNITÉ 11 LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS / LE CONTENU :

La prise en compte des besoins selon l'organisation du patrimoine

- Le Patrimoine (définition, constitution, transmission...)
- Les successions
- Le démembrement de propriété



UNITÉ 11 LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS / LE CONTENU (Suite) :

Les statuts matrimoniaux

- Le régime primaire impératif
- Les régimes communautaires
- Les régimes séparatistes
- Le PACS et le concubinage
- Le divorce

La capacité des personnes physiques

- Le statut du mineur
- Le statut du majeur protégé

La retraite

- La retraite des salariés
- La retraite des TNS

UNITÉ 12 LES PRINCIPALES CATEGORIES DE CONTRATS / LE CONTENU :

L'assurance vie

- La souscription
- La vie du contrat
- Les contrats de capitalisation



UNITÉ 12 LES PRINCIPALES CATEGORIES DE CONTRATS / LE CONTENU : (suite)

Les contrats en unité de compte : base des valeurs mobilières

- Les actions
- Les obligations
- Les OPCVM
- La pierre papier
- Le marché obligataire
- Risque et stratégies d'investissements
- La fiscalité des revenus de capitaux mobiliers
- Présentation de la Bourse

UNITÉ 13 LES SPECIFICITES / LE CONTENU :

Généralités et définitions

- La souscription du contrat
- Le paiement de la cotisation
- Le règlement des prestations

Fiscalité et approche patrimoniale de l'assurance vie

- La fiscalité de l'assurance vie
- La clause bénéficiaire
- Clause bénéficiaire et patrimoine professionnel
- Démembrement de propriété et assurance vie



THEME 4 : LES ASSURANCES DE PERSONNES

LES CONTRATS COLLECTIFS

UNITÉ 14 : L'ASSURANCE DE GROUPE / LE CONTENU :

Généralités de l'assurance de groupe

- Définition
- Caractère obligatoire ou facultatif de l'adhésion
- Information due à l'adhérent
- Tarification et paiement des cotisations
- Paiement des prestations

L'assurance emprunteur : généralités

- Principes généraux
- La formation du contrat : la phase précontractuelle
- La formation du contrat : la phase contractuelle

L'assurance emprunteur : garanties

- Risque : Décès
- Risque : invalidité
- Risque : incapacité temporaire
- Risque : chômage

La convention AERAS

- Les généralités sur la convention
- Les personnes et opérations concernées
- Les aspects techniques



THEME 4 : LES ASSURANCES DE PERSONNES

LES CONTRATS COLLECTIFS

UNITÉ 15 L'ÉPARGNE SALARIALE ET L'ÉPARGNE RETRAITE / LE CONTENU

- Rappel sur les fondamentaux des régimes de retraite
- Le Plan d'Épargne Entreprise (PPE)

THEME 5 : LES ASSURANCES DE BIENS ET DE RESPONSABILITES

UNITÉ 16 : LES DIFFERENTS TYPES DE CONTRATS / LE CONTENU :

L'assurance automobile

- L'obligation d'assurance automobile
- La protection des victimes avec la loi BADINTER
- La protection facultative du véhicule en dommages
- La protection du conducteur
- Les éléments techniques de tarification
- Les éléments techniques d'indemnisation
- La convention IRSA



THEME 5 : LES ASSURANCES DE BIENS ET DE RESPONSABILITES

UNITÉ 16 : LES DIFFERENTS TYPES DE CONTRATS / LE CONTENU (SUITE) :

Les assurances multirisques

- Caractéristiques et étendues des garanties
- Les obligations des co-contractants : l'assureur
- Les obligations des co-contractants : l'assuré
- Les responsabilités garanties par une assurance vie privée
- Les évènements garantis : les bases
- Les évènements garantis : extensions et options
- Les éléments de tarification liés au risque
- Les éléments de tarification liés au contrat
- Le règlement des sinistres
- La convention CIDRE

Les assurances de la responsabilité civile du particulier

- Principes et nature de la responsabilité
- Les notions de dommages et de préjudice
- L'origine de la responsabilité
- La notion d'exonération de la responsabilité

La protection juridique

- Définition et principes

L'assistance



- Définition et principes

THEME 5 : LES ASSURANCES DE BIENS ET DE RESPONSABILITES

UNITÉ 17 : LES ASSURANCES DES RISQUES D'ENTREPRISES / LE CONTENU :

La présentation des garanties et la tarification

- Les risques industriels
- Les pertes d'exploitation
- La garantie « homme clé »

Les assurances de responsabilité civile des entreprises

- La responsabilité civile des mandataires sociaux
- La responsabilité civile professionnelle



LES FORMALITES 150 H !

Cette Formation entre dans le champ de la formation professionnelle continue et est éligible au 0,2% et 0,7% (FIAF). Pour toute information complémentaire sur la déductibilité de la formation veuillez-vous rapprocher des institutions suivantes :

Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC) – 27 04 77 – <https://dfpc.gouv.nc/>

Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation (FIAF-NC) – 47 68 68 – www.fiaf.nc

Tarifs et formalités : nous consulter à l'adresse email suivante : virginie.godot@gmail.com



La formation IAS 1 150H, dispensée par le centre de formation ASSURNEA vous permettra d'obtenir le **livret de stage** attestant de **l'obtention de la capacité professionnelle de niveau 1**.

Ce livret sera remis à tout stagiaire ayant réussi les épreuves d'évaluation avec **une note supérieure ou égale à 10 et ayant suivi les 17 unités** des 5 thèmes de formation.

Ce livret permet de répondre aux obligations de formation posées par le Code des Assurances applicable en Nouvelle-Calédonie (Article R.512-12 & Annexe 5-1).



LES FORMATIONS A LA CARTE

LES SAVOIRS GENERAUX de L'ASSURANCE (49H)

Unité 1 à 7 de la 150 heures

- Unité 1 Présentation du secteur de l'assurance 7H
- Unité 2 Présentation des entreprises d'assurances 4H
- Unité 3 L'opération d'assurance 7H
- Unité 4 L'intermédiation en assurance 4H
- Unité 5 Les différentes catégories d'assurances 8H
- Unité 6 La relation avec le client 8H
- Unité 7 La lutte contre le blanchiment 11H

LA FORMATION OBLIGATOIRE DE LA DDA DIRECTIVE DES ASSURANCES (15H/AN)

- Respect des règles de vente,
- Maitrise de la relation avec le client
- Application des outils de prévention et conformité

Liste non exhaustive... au regard des dispositions



LES ASSURANCES DES RISQUES D'ENTREPRISES (8H)

- Les risques industriels
- Les pertes d'exploitation
- La garantie « homme clé »

LA RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE (11H)

- L'assurance de la responsabilité civile professionnelle de l'entreprise
- L'assurance de la responsabilité civile du fait des locaux
- L'assurance de la responsabilité civile exploitation
- Les garanties optionnelles d'assurance de la responsabilité civile pour l'entreprise
- La RC des mandataires sociaux
- L'assurance de la responsabilité civile produits (après livraison) ou après travaux

LE CONTRAT D'ASSURANCE AUTOMOBILE (8H)

- L'obligation d'assurance automobile
- La protection des victimes avec la loi BADINTER
- La protection facultative du véhicule en dommages
- La protection du conducteur
- Les éléments techniques de tarification
- Les éléments techniques d'indemnisation
- La convention CCIRSA

LA GESTION D'UN SINISTRE AUTO MATERIEL (8H)

- La constitution d'un dossier, les pièces nécessaires à réunion pour une bonne gestion
- La gestion en relation du type d'accident (seul, avec un tiers identifié ou non identifié, ou non assuré)



- Déterminer la responsabilité de droit commun et les éléments objectifs pour la caractériser
- La CCIRSA (Convention Calédonienne d'Indemnisation et de Recours direct de l'assuré et Recours entre Société d'Assurances)



LE CONTRAT MULTIRISQUE HABITATION (8H)

- Caractéristiques et étendues des garanties
- Les responsabilités garanties par une assurance vie privée
- Les évènements garantis : les bases
- Les évènements garantis : extensions et options
- Les éléments de tarification liés au risque
- Les éléments de tarification liés au contrat
- Le règlement des sinistres
- La convention CIDRE

LA GESTION D'UN SINISTRE DEGAT DES EAUX (8H)

- Comment aborder la gestion d'un dégât des eaux
- La constatation par qui et pour le compte de qui
- La recherche de fuite
- La déclaration de sinistre par qui et auprès de quel assureur en fonction de la recherche de fuite
- La détermination du montant des dommages consécutifs,
- La mission d'expertise
- La remise en état suite au dégât des eaux
- L'indemnisation (le montant des dommages, la vétusté...)

LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT (LCB-FT) (8H)

- La vérification d'identité
- La déclaration de soupçon
- Les procédures internes



LA LOI BADINTER (niveau intermédiaire) 8H

- Les bases de la Loi Badinter (VTM, Implication...)
- L'application de la Loi vis à vis des victimes
- Les préjudices indemnisables

LA LOI BADINTER (niveau confirmé) 14H

- Les bases de la Loi Badinter (VTM, Implication...)
- L'application de la Loi vis à vis des victimes
- Les préjudices indemnisables postes par postes
- Méthodologie de l'indemnisation durant toute la vie du dossier

L'ASSURANCE DECENNALE (8H)

- Les fondamentaux de l'assurance décennale
- L'environnement juridique en lien avec la transposition néo calédonienne
- La gestion des dommages avant/pendant et après les travaux et les garanties applicables



LA RESPONSABILITE CIVILE PRIVEE (11H)

- Les notions générales de Responsabilité civile (contractuelle et délictuelle ou quasi délictuelle)
- La prescription (le calcul des délais et les dernières mises à jour)
- Les conditions de mise en jeu de la RC
- Les exonérations de la RC
- Les éléments d'organisation judiciaire

LA CONFORMITE EN ASSURANCE (8H)

- Environnement réglementaire et juridique
- Périmètre des travaux de la conformité
- La Maitrise du risque de non-conformité

TOUTES AUTRES FORMATIONS SUR MESURE SONT POSSIBLES (NOUS CONSULTER)

« L'assurance d'une formation transmise avec passion »